

Compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 31/03/2025

Séance ouverte : 18 H15

Président de séance : Monsieur le Maire, Jean-François HOURDEAU

<u>Présents</u>	<u>Maire</u> : Jean-François HOURDEAU <u>Adjoints</u> : Florian FINET, Aurélie BENEDET, Mohammed YAHIAOUI <u>Conseiller</u> : Catherine BARKOVIC, Jean François DUSART arrivé à 18h20, Caroline GOREZ, Pierre LEGRAIN arrivé à 18h35, Marie Christine MONTUELLE, Valentin NAMUR, Bérangère VINCENT
<u>Procurations :</u>	Lucie VERSPIEREN a donné procuration à Bérangère VINCENT Judy POMMEROLLE a donné procuration à Jean-François HOURDEAU
<u>Absent(s) excusé(s)</u>	Corinne CRUNELLE, Stéphane NICOLE,
<u>Absents</u>	

Secrétaire de séance : Aurélie BENEDET

Le conseil donne son accord à l'unanimité

La secrétaire de séance procède à l'appel.

Le quorum est atteint.

1. Approbation du compte rendu du CM du 19 décembre 2024 : Jean-François HOURDEAU

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques concernant le compte rendu du CM du 19 décembre 2024

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire cède la présidence de séance à M. Florian FINET le temps de la délibération du CFU

2. Vote du CFU : Jean-François HOURDEAU

20400 - COMMUNE DE MAULDE -

Exercice 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-48 574,32		1 279 506,76		1 230 932,44
Fonctionnement	473 679,32	48 574,32	83 135,33		508 240,33
TOTAL I	425 105,00	48 574,32	1 362 642,09		1 739 172,77
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	425 105,00	48 574,32	1 362 642,09		1 739 172,77

Monsieur HOURDEAU précise que depuis le début de mandat, ce sont bien 508 240€33 + 48 574€32 moins 59 505€ soit 497 309€65 qui ont été économisés en fonctionnement.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire, Jean-François HOURDEAU reprend la présidence de séance

Arrivée de Jean François DUSART à 18h20

3. Affectation du résultat : Jean-François HOURDEAU

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, il convient de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2024, issu du Compte Financier Unique du budget principal.

Affectation des résultats : Il est proposé au conseil de reporter :

- L'excédent de la section d'investissement **en recette** à l'exercice 2025, comme suit :
 - **Au 001 : Solde d'exécution d'investissement positif reporté pour + 1 230 932.44 €**
- L'excédent de la section de fonctionnement **en recette** à l'exercice 2025, comme suit :
 - **Au 002 : Excédent antérieur reporté pour + 258 240.33 €**
 - **Au 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés pour + 250 000.00 €**

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

4. Taux des taxes foncières : Jean-François HOURDEAU

Pour faire suite à la commission finances qui a eu lieu le mercredi 19 mars, Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de délibérer sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 et propose de ne pas augmenter les taux.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

5. Budget primitif : Jean-François HOURDEAU

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que le budget communal est voté en nomenclature M57 et que ce nouveau dispositif est introduit afin de remplacer les dépenses imprévues en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Ce nouveau dispositif porte sur la fongibilité des crédits. Il permet à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

Monsieur le Maire en informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le projet du budget primitif de l'année 2025 de la commune dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	Primitif
11	Charges à caractère général	252 732,77
12	Charges de personnel	399 000,00
14	Atténuations de produits	4 000,00
23	Virement à la section d'investissement	250 000,00
42	Op d'ordre entre section	0,00
65	Autres charges gestion courante	56 100,00
66	Charges financières	51 007,60
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
68	Provisions pour créance douteuses	2 766,96
		1 016 607,33

	RECETTES	Primitif
2	Excédent antérieur reporté	258 240,33
13	Atténuation de charges	10 000,00
42	Opération ordre entre sections	0,00
70	Produits des services	29 400,00
73	Impôts et taxes	602 305,00
74	Dotations et participations	94 162,00
75	Autres produits de gestion courante	22 500,00
77	Produits exceptionnels	0,00
		1 016 607,33

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	Total	RAR	Primitif 2025
1	Solde d'exécution d'investissement report	0,00	0,00	0,00
20	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00
40	Opérations d'ordre secondaire	0,00	0,00	0,00
41	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	48 000,00	0,00	48 000,00
20	Immobilisation incorporelles	10 000,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisation corporelles	102 500,00	0,00	102 500,00
23	Immobilisation en cours	3 344 460,46	917 398,20	2 427 062,26
26	Participations et créances	0,00	0,00	0,00
		3 504 960,46	917 398,20	2 587 562,26

	RECETTES	Total	RAR	Primitif 2025
1	Solde d'exécution d'investissement report	1 230 932,44	0,00	1 230 932,44
21	Virement de la section de fonctionnement	250 000,00	0,00	250 000,00
40	Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00	0,00
41	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations fonds divers	294 028,02	0,00	294 028,02
13	Subventions d'investissement	1 340 000,00	0,00	1 340 000,00
16	Emprunts reçus	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisation incorporelle	0,00	0,00	0,00
024	Produit des cessions d'immobilisations	390 000,00	0	390000
		3 504 960,46	0,00	3 504 960,46

Arrivée de M. Pierre LEGRAIN à 18h35

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

6. Règlement salle des fêtes : Florian FINET

Monsieur Finet rappelle à l'assemblée que la salle des fêtes, peut dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise en location à différents utilisateurs qui en feraient la demande (particulier, associations...).

Cependant pour que les mises à dispositions se déroulent dans des conditions optimales et pour éviter certains abus et dégradations, il convient de mettre en place un règlement.

Ce règlement d'occupation a été présenté en commission et validé. Chaque membre du conseil en a été destinataire.

Il convient de délibérer sur le règlement d'occupation de la salle des fêtes.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

7. Tarification dégradation salle des fêtes : Florian FINET

Monsieur FINET explique à l'assemblée que suite à l'approbation du règlement intérieur de location de la salle des fêtes et notamment en référence des articles 6, 7 et 9 de ce présent règlement, il convient de délibérer sur une tarification de vaisselle cassée ou perdue. De même sur une tarification d'un forfait nettoyage et de vaisselle rendue sale.

Il propose ainsi de facturer aux locataires de la salle des fêtes (particuliers, associations, ...) :

- Un forfait vaisselle rendue sale de 150.00 euros
- Un forfait nettoyage de 150.00 euros, si lors de la restitution des clés, la salle n'est pas rendue dans un état convenable
- Un tarif à l'unité de casse ou de perte de la vaisselle, défini comme suit :
 - Verre, assiette, couvert, tasse à café : 2.00 €
 - Plat inox, saladier : 5.00 €
 - Ustensile et vaisselle divers (louche, saucière, passoire, ramequin, corbeille à pain, ouvre-boîte, tire-bouchon, ...) ... : 5.00 €
 - Petit électroménager (cafetière, micro-ondes, ...) : 50.00€

- Casserole, faitout, plat four : 30.00
- Grilles frigos / plaques de four : 30.00
- Table : 50.00 €/l'unité
- Chaise : 15.00 €/l'unité
- Matériel, accessoire divers sanitaire et ménage (poubelle, raclette, seau,...): 10.00 € /l'unité

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

8. Règlement intérieur périscolaire : Mohammed YAHIAOUI

Monsieur YAHIAOUI rappelle à l'assemblée que le règlement intérieur des temps périscolaires présente les conditions d'organisation de ces activités et qu'il a pour objet de définir un cadre et les règles permettant de garantir un bon fonctionnement de ce service pour les enfants, les familles et le personnel municipal.

Ce règlement intérieur a été présenté et validé en commission. Chaque membre du conseil en a été destinataire.

Il convient de délibérer sur le règlement intérieur des temps périscolaires.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

9. Transfert de la compétence réseau de chaleur ou de froid : Jean-François HOURDEAU

Considération que par délibération du 24 février 2025, la Communauté d'Agglomération a sollicité de la part de ses communes membres le transfert, au titre des compétences supplémentaires, de la compétence en matière de création et d'exploitation d'un réseau de chaleur ou de froid issu de l'énergie produite par les Centres de Valorisation Énergétique, dont l'exploitation relève exclusivement du traitement des déchets ménagers et assimilés

ARTICLE 1 : il convient d'accepter le transfert au titre des compétences supplémentaires à la Communauté d'agglomération, de la compétence en matière de création et d'exploitation d'un réseau de chaleur ou de froid issu de l'énergie produite par des Centres de Valorisation Énergétique, dont l'exploitation relève exclusivement du traitement des déchets ménagers et assimilés ;

ARTICLE 2 : de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;

ARTICLE 3 : de notifier la présente délibération à M. le Préfet et au Président de la Communauté d'agglomération de la porte du Hainaut.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

10. Convention RGPD : Jean-François HOURDEAU

Afin d'aider les communes de son territoire à se mettre en conformité vis-à-vis de cette nouvelle réglementation, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) propose à ses communes membres un projet de mutualisation d'un délégué à la Protection des Données, mis à disposition par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord (CDG 59), par l'intermédiaire de son service cre@dic.

Le DPD mis à disposition par le CDG 59, intervient dans le respect des obligations de discrétion, de secret professionnel et dans le cadre des missions telles que prévues au RGPD, dont :

- d'informer et de conseiller les responsables de la collectivité ainsi que ses agents dans le domaine des traitements de données à caractère personnel,
- d'accompagner la réalisation de l'inventaire des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre,
- d'évaluer les pratiques et d'accompagner à la mise en place de procédure,
- d'identifier les risques associés aux opérations de traitement et de proposer, à ce titre des mesures techniques et organisationnelles de réduction de ces risques,
- d'établir une politique de protection des données personnelles et d'en vérifier le respect,
- de contribuer à la diffusion d'une culture Informatiques et Libertés au sein de l'établissement,
- d'assurer, en lien avec l'établissement, la gestion des relations avec les usagers sur des questions de données à caractère personnel,
- de coopérer avec la CNIL et être le point de contact de celle-ci.

Le DPD du CDG 59 sera obligatoirement associé de manière appropriée et en temps utile à tous les projets traitant des données à caractère personnel.

La commune s'engage à nommer de son côté un Réfèrent Local qui sera l'interlocuteur privilégié du DPD du CDG 59 et l'assistera dans ses missions.

Le CDG 59 assure un rôle de coordination administrative et technique du projet.

La mise à disposition du Délégué à la Protection des Données mutualisée est facturée par le CDG 59 sur la base d'un coût horaire de 50 € sur une facturation d'un accompagnement annuel.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord et la commune de MAULDE**, relative à la mise à disposition d'un agent du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour une mission de Délégué à la Protection des Données, dont le projet est joint en annexe ; la convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par les deux parties, **pour une durée de trois ans et à défaut de dénonciation par l'une des parties, elle est renouvelée tacitement pour la même durée, dans la limite de deux renouvellements (3 ans renouvelable 2 fois)**.
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la mission d'accompagnement sur la mise en conformité au RGPD ;**
- **D'inscrire les dépenses afférentes au budget.**

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

11. Délibération plan de mobilité – SIMOUV : Jean-François HOURDEAU

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la loi n°2019-1428 du 29 décembre 2019 d'orientation des mobilités est venue transformer en profondeur la politique en matière de mobilité, et notamment le volet planification en réformant les modalités d'élaboration et le contenu du nouveau « Plan de Mobilité ».

Dans ce contexte, par délibération D2022-12-03 du 13 décembre 2022, le Comité Syndical du SIMOUV a décidé d'initier la procédure pour réviser l'actuel Plan de Déplacements Urbains, en vue de l'élaboration d'un nouveau Plan de Mobilité (PDM) sur son territoire.

Par délibération D2025-02-08 du 04 février 2025, le Comité Syndical du SIMOUV a arrêté le projet de Plan de Mobilité du Valenciennois.

Ainsi, conformément à l'article R.1214-4 du Code des transports, il convient par délibération d'approuver le projet de Plan de Mobilité du SIMOUV.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

12. Demande de subventions vidéo protection : Florian FINET

Monsieur FINET explique à l'assemblée que nous pouvons solliciter le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance afin d'obtenir une subvention pour la pose de caméras de surveillance dans la commune.

Monsieur FINET demande au conseil à ce qu'il :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention FIPD,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toute subvention en lien avec ce projet de vidéo protection,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et de signer tous les actes inérant au projet.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

13. Demande de subventions amende de police : Florian FINET

Monsieur FINET demande l'avis au conseil municipal sur le projet de création et matérialisation de passages piétons sur la grande rue et son accord pour solliciter une subvention « amendes de police » auprès du Département.

Le conseil propose de réaliser les demandes de subventions et en fonction des retours, les travaux seront réalisés partiellement ou en totalité.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

14. Demande de subventions RENOV+ : Florian FINET

Monsieur FINET explique à l'assemblée que nous pouvons solliciter le dispositif RENOV+ de la Porte du Hainaut en ce qui concerne les travaux de l'école. Ce dispositif nous imposera des exigences telles que l'installation d'un appareil de contrôle de la qualité de l'air par exemple.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

15. Demande de subvention DSIL : Florian FINET

Monsieur FINET explique à l'assemblée que nous pouvons solliciter pour le 3^e volet des travaux de l'école une subvention qui se chiffre à environ 149 000€.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

16. Demande de subvention ACTes : Florian FINET

Monsieur FINET explique à l'assemblée que nous pouvons solliciter une subvention ACTes qui rentre dans le cadre des travaux de l'école.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

17. Informations et questions diverses :

➤ **Fermeture de classe :**

Monsieur le Maire a été informé de la très probable fermeture d'une classe pour la rentrée de septembre 2025. Monsieur le Maire n'étant pas d'accord avec cette prévision, il a fait savoir son mécontentement auprès du DASEN. Il a également informé le député de cette situation prévisionnelle ainsi qu'un sénateur. La décision finale devant être arbitrée et actée début mars. Le 7 février, Monsieur le Maire a informé Mme la Ministre du logement, et lui a fait part de son grand mécontentement. Dans la même journée, la décision finale était arbitrée et dès le mardi 11 février, nous étions destinataire de la décision finale. Celle-ci précise que nous devons inscrire davantage d'enfant pour ne pas se retrouver dans la même situation pour la rentrée de septembre 2026. Il faut donc absolument tout mettre en œuvre pour inscrire de nouveaux enfants. Aucune dérogation ne sera signée. Monsieur le Maire a précisé que c'est l'affaire de tous, que ce soit élus municipaux, élus parents d'élèves, équipe enseignante, et Mauldois.

➤ **Création d'une structure d'accueil :**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a envisagé toutes les pistes afin de trouver des solutions pour récupérer des enfants à l'école. La piste de création d'une MAM ou d'une Micro-crèche a été envisagée. On peut pousser l'étude auprès des services et surtout de la population de Maulde, des environs et des assistantes maternelles de la commune. Un rendez-vous a eu lieu avec la PMI, le RIPESE : cela leur semble difficile.

Cette structure pourrait être localisée à l'ancienne cantine/garderie sous condition de créer des espaces supplémentaires.

A défaut de création de cette structure, Monsieur le Maire envisage de mettre cette salle à la location.

Il a été évoqué par les membres du conseil la possibilité d'accueil de personnes porteur de handicap au sein de l'école.

M. YAHIAOUI se charge de cette étude avec les membres de la commission des affaires scolaire.

➤ **Site internet :**

Monsieur le Maire a contracté une convention de stage avec un jeune étudiant de l'université de Valenciennes. Depuis début mars, le site est l'objet d'une totale transformation. Les premiers résultats commencent à être concrets. Nous avons fait une réunion en visio le jeudi 20 mars afin qu'il nous présente les prémices de ce nouveau site.

➤ **Vidéo surveillance :**

Les études se finalisent afin de pouvoir délibérer sur l'installation de caméras lors d'un prochain conseil municipal. Le référent sureté de Villeneuve d'Ascq vient ce jeudi 3 avril à 14h afin de faire le point sur ce dossier.

Il est urgent d'avancer sur ce sujet où il y a de plus en plus de problèmes. L'installation de caméras de vidéo protection devenant inévitable pour nos petites communes.

Le dossier sécurité s'élève à 85 000€. Sachant qu'un point de vidéo a été retiré, en accord avec M. le Maire de Lecelles qui prend en compte la partie de son village.

Il est évoqué la possibilité d'ajouter un système de sécurité pour chaque bâtiment communal. Un système de sécurité revient à 2400€. Un devis actualisé va être demandé à la société.

➤ **Éclairage public :**

Monsieur le Maire propose au conseil de remettre l'éclairage public la nuit. En premier temps sur la plage de 23h à 5h en réduisant l'intensité de 50%. Le cout s'élève à 576€ pour cette remise en service.

En second temps, éventuellement en modifiant les paliers de baisse d'intensité. Ce coût de l'ordre de 14 000 TTC nous permettra de faire des économies de fonctionnement et d'aller chercher des subventions à ce sujet en 2026.

Cette remise en service sera nécessaire avec l'installation des caméras qui ne seront pas efficaces dès lors que l'éclairage est coupé.

Le conseil valide la remise en service de l'éclairage public avec un abaissement de 23h à 5h.

➤ **Organisation d'un cyclocross :**

M. GABEZ a sollicité Monsieur le Maire afin de lui permettre d'organiser un cyclocross début décembre dans les terrains se trouvant le long de l'Escaut. Je n'y vois pas d'objection et compte répondre favorablement à cette sollicitation après information auprès du conseil municipal.

Le conseil approuve également la demande.

➤ **Séjour ados/ Centre aéré :**

M. YAHIAOUI informe le conseil concernant le séjour ado envisagé pour cette année, nous devons proposer et valider en conseil un séjour pour juillet 2025. Il s'avère que nous sommes maintenant trop avancés dans la saison, ce type de séjour n'étant plus disponible. Nous proposons au conseil de prévoir ce séjour pour juillet 2026. Le séjour concerne un camping à Arras qui englobe plusieurs activités de plein air. Le conseil valide la démarche pour juillet 2026.

Le centre aéré du mois d'avril 2025 comprend 23 enfants de 3 à 13 ans et inclus une sortie à la piscine de St Amand les Eaux.

➤ **Les 80 ans de la bataille de l'Escaut :**

M. FINET informe le conseil qu'il nous est proposé la création d'un itinéraire mémorial de Fresnes en direction du fort de Maulde. L'association nous demande une subvention de 400€ pour effectuer cet itinéraire. A délibérer prochainement.

➤ **Réunion voisins vigilants et problèmes divers**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion de participation citoyenne aura lieu le samedi 10 mai à 9h30.

➤ **Terrains communaux du marais.**

Monsieur le Maire a été interpellé à plusieurs reprises au sujet des terrains communaux du marais. Il s'avère que des dépôts sont réalisés sur ceux-ci. Un courrier recommandé a été envoyé aux personnes concernées.

Plusieurs Mauldois ont remonté l'information en Mairie ou après d'élus concernant la revendication de M. René VINCENT qui compte faire valoir ses droits en tant que personne utilisant le terrain depuis plus de 30 ans. Lorsqu'une personne utilise un terrain de telle manière, il peut faire constater et devenir propriétaire.

Après renseignement auprès des services compétents, il résulte que la cour de cassation a fait jurisprudence sur une même situation et a convenu que cela n'était pas applicable pour des terrains communaux. Ce genre de démarche n'est applicable que dans le droit privé.

➤ **TERRAIN mis à disposition de M. BERGNO**

Comme chaque années, M. Sandro BERGNO formule la demande de mise à disposition de terrains afin de lui permettre de planter des légumes et de lui établir un document officiel qu'il transmet à la MSA.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il va donner son accord sous conditions que le terrain soit utilisé comme il se doit : avec rebouchage de l'étang qu'il a creusé, et en laissant les propriétaires de terrains donnant sur l'ancienne voie de chemin de fer passer afin de leur permettre de se promener derrière chez eux comme ils le souhaitent.

Il ne doit plus y avoir toutes les péripéties qui se sont produites en 2024, plusieurs conflits auraient pu facilement être évités. A défaut, il n'y aura plus d'autorisation de mise à disposition pour 2026.

➤ **Visite du sous-préfet :**

A la demande de Monsieur le Maire, le nouveau Sous-préfet de Valenciennes, M. Stéphane COSTAGLIOLI se rendra en Mairie le vendredi 6 juin à 10h. Ce sera l'occasion de lui présenter notre village, les travaux en cours et ceux à venir, et la possibilité d'aborder les différentes demandes de subventions et d'accompagnement.

➤ **Fête des voisins :**

La fête des voisins aura lieu le 21 juin 2025. Une communication va être réalisée prochainement.

Fin de la séance : 20h30